

le 16 avril 2019
Communiqué de presse

REUSSIR LA MISE EN PLACE DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE : UN GUIDE POUR LES ENTREPRISES DE MOINS DE 50 SALARIES

Comment mettre en place le Comité Social et Economique (CSE) ? Comment travailler ensemble au sein de la nouvelle instance ? Quelles actions développer au service de la prévention dans ce cadre ? Le réseau Anact-Aract publie le guide « Agir sur la santé, la sécurité et les conditions de travail au sein du CSE » destiné aux moins de 50 salariés.

Conçu comme une boîte à outils à destination des employeurs et membres du (futur) CSE des entreprises de 11 à 49 salariés, le nouveau guide du réseau Anact-Aract propose 25 fiches pratiques pour faciliter l'installation et le fonctionnement du Comité Social et Economique.

Trois modules le composent :

- « Le CSE en pratique » pour démarrer le CSE ;
- « Travailler ensemble au sein du CSE » pour améliorer son fonctionnement ;
- « Développer des actions Santé et sécurité au travail au sein du CSE » pour partager des repères essentiels à la prévention.

Donnant accès aux données réglementaires essentielles, chaque fiche est enrichie de témoignages d'entreprises, et retours d'expériences issus d'interventions du réseau Anact-Aract.

LE DIALOGUE SOCIAL : UN LEVIER DE PERFORMANCE ET DE PREVENTION

Représentant plus de 21 % des salariés français, les PME de 11 à 49 salariés sont concernées par une sinistralité importante en matière d'accidents du travail et de maladies professionnelles. Seul un tiers d'entre elles dispose d'instances représentatives du personnel.

Alors que les expériences montrent qu'un dialogue social de qualité contribue à la fois au bon fonctionnement de l'entreprise et à l'amélioration de la prévention des risques professionnels, le réseau Anact-Aract se mobilise pour proposer des outils et services facilitant la mise en place des Comités Sociaux et Economiques dans les TPE-PME.

Cette publication s'inscrit dans une offre de services plus large du réseau Anact-Aract sur le dialogue social comprenant notamment un parcours de formation pour les employeurs et les salariés développé avec l'INRS.

→ NE MANQUEZ PAS

Le réseau Anact-Aract organise [un webinaire dédié aux bonnes pratiques en matière de CSE](#) le 14 mai à 15h, et le guide sera présenté en détail à cette occasion.

→ CONSULTEZ LE GUIDE

« **Agir sur la santé, la sécurité et les conditions de travail au sein du CSE** » :
<https://www.anact.fr/guidecse>

Contacts presse :

Aurélie DESCOURS – a.descours@anact.fr - 04 72 56 13 39
Catherine GUIBBERT – c.guibbert@anact.fr – 04 72 56 13 38

A propos de l'ANACT

Le réseau Anact-Aract se compose de l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact), établissement public administratif, sous tutelle du ministère du Travail et d'un réseau de 16 associations régionales pour l'amélioration des conditions de travail (Aract). Le réseau Anact-Aract propose aux acteurs des TPE-PME et aux organismes qui les accompagnent des méthodes et outils efficaces pour améliorer les conditions de travail dans un objectif partagé : concilier durablement qualité de vie au travail, qualité de service à l'utilisateur et performance.